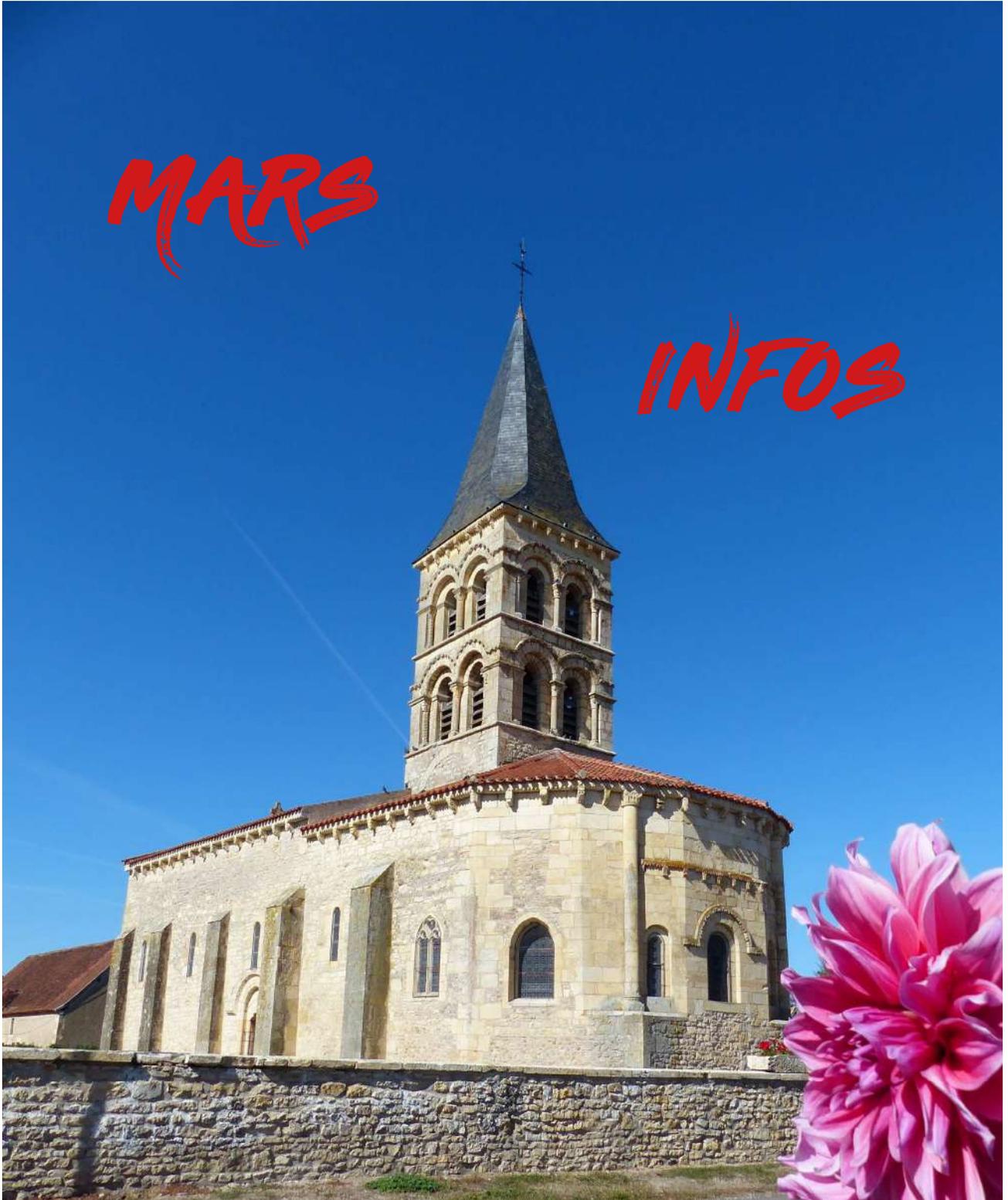


**MARS**

**INFOS**



**2019**

# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	PAGE 2
NOTRE VILLAGE	PAGES 3-11
LE COMITE DES FETES	PAGES 12-18
SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	PAGE 19
CENTRE SOCIAL	PAGES 20-21
SYCTOM	PAGES 22-23
OFFICE DU TOURISME	PAGE 24
INFORMATIONS DIVERSES	PAGES 25-29
NUMEROS UTILES	PAGE 30



# LE MOT DU MAIRE

Chères Marciennes,

Chers Marciens,



L'Année 2018 s'est achevée en laissant derrière elle son lot de peines pour 4 familles Marciennes.

Cette année encore, notre pays a été victime d'un attentat, le 11 décembre à Strasbourg.

Cette fin d'année a également été marquée par un mouvement social qui divise notre pays. Ce mécontentement reflète un réel malaise de notre société.

Dans le cadre du Grand Débat National, un cahier de doléances et de propositions est à votre disposition aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les travaux pour la mise aux normes de l'assainissement des locaux de la Mairie, avec l'installation d'une micro-station d'épuration et la création d'un réseau d'eau pluvial initialement prévus en 2018 seront enfin réalisés durant ce premier semestre 2019.

Le montant de ces travaux s'élève à 50 000,00 € HT subventionnés à hauteur de 56%. Comme d'habitude, nous n'avons pas lancé les travaux avant d'avoir reçu l'accord de subventions.

L'agrandissement de l'espace du columbarium au cimetière communal sera également fait cette année pour un montant de 7 900,00 € HT.

La CCLA a, quant à elle, prévu la remise en état de la route de la rivière. Le coût de ces travaux est de 82 000,00 € HT.

L'activation par les équipes technique Orange des nouveaux services ADSL à Mars-sur-Allier est effective depuis le 18 janvier 2019. Vous trouverez de plus amples informations dans la rubrique « Notre Village ».

Beaucoup d'entre vous ont entendu parler du projet de « Parc Éolien des Portes du Nivernais ». Ce sujet est également plus largement abordé dans les pages qui suivent.

Je tiens à remercier mon équipe municipale, les employés communaux et intercommunaux, le Comité des Fêtes et ses bénévoles qui œuvrent pour l'animation de notre village.

Pour conclure, je vous adresse en mon nom et celui de mon Conseil Municipal tous nos meilleurs vœux de bonheur, de joie, de prospérité et surtout de santé pour vous et toutes les personnes qui vous sont chères.

Le Maire,

Jean DELEUME

# NOTRE VILLAGE

## Etat Civil 2018

### Naissances

L'année 2018 nous a apporté 4 petits marciens.

*Laure, Cathy, Lili COLMONT , le 07 Mai 2018*

*Raphaël RHIGHI, le 31 Mai 2018*

*Raphaël BLIGAN, le 20 Août 2018*

*Jauris Philibert LAVILLE , le 15 Novembre 2018*

### Mariages, PACS

Monsieur le Maire a célébré le mariage de:

*Noémie, Jeanne, Roselyne LEVASSEUR et Fabrice, Claude PACCAMICCIO , le 7 Juillet 2018*

*Lucie, Adeline, Yvette DE ALMEIDA et Mathieu, Gérard PILORGE , le 25 Août 2018*

*Aurore, Lydie PEULOT et Didier DEMIZIEUX, le 30 Octobre 2018*

Il a également enregistré le PACS de:

*Mélanie, Christiane AUDUGÉ et Charles, Michel DESSAUNY, le 28 Mai 2018*

*Marie, Mélanie GAUTHÉ et Alexandre, Paul, Jean AUCLERC, le 16 Novembre 2018*

### Décès

Nous ont quitté cette année:

*Paule, Suzanne BEST épouse GISSINGER, le 12 Mars 2018*

*Andrée, MarieThérèse BEDET épouse GESQUIÈRE, le 28 Avril 2018*

*Thomas BARDIN , le 28 Juin 2018*

*Huguette, Micheline LAURENT épouse DESSAUNY, le 24 Août 2018*

Nous renouvelons à leur proches toutes nos plus sincères condoléances.

## Les Vœux de la Municipalité

Le 5 janvier 2019, réunis à la salle Georges Leger, les marciens ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité.



Une soixantaine de marciens se sont rassemblés



Monsieur le Maire a remercié son conseil et a fait le point sur les projets en cours et à venir.



Les agents municipaux et intercommunaux ont été récompensés et la cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Merci à Mr et Mme Darly ainsi qu'à Mme Thonier pour leur implication et dévouement dans l'entretien et la valorisation de notre église.

## Commémorations du Souvenir



Le 8 Mai 2018



Le 19 Mars 2018



Le 11 Novembre 2018

*La commémoration du 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu à 11h00 au monument aux morts en présence d'une trentaine de personnes.*

*Après le dépôt de la gerbe par Salomé et Mathilde, Thierry FAVARCQ, Adjoint, a lu le message du Président de la République, Jean-Claude BERTHOMIER, Adjoint a lu celui de l'UFAC et pour terminer, Jean DELEUME, Maire, a énoncé les noms des soldats marciens Morts pour la France pendant ce terrible conflit et le nom des militaires français Morts pour la France en 2018.*

*Après la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle communale "Georges Léger".*

## Quelques travaux réalisés en 2018

En cheminant sur le sentier des cigognes vous avez peut-être remarqué que les rambardes de la première passerelle avaient fait peau neuve.



Réparation de la passerelle par les employés de la CCLA : Mickaël RENAULT et Fabrice Jousse



L'activation par les équipes techniques Orange des nouveaux services ADSL à Mars-sur-Allier est effective depuis le 18 janvier 2019. Une réunion publique d'information sera prochainement organisée dans notre commune pour vous apporter les explications et sur les nouvelles conditions d'accès aux services de connexion à internet par ADSL.



Les travaux nécessaires au raccordement de 107 lignes ont été pris en charge par la C.C.L.A. pour un coût de 31 000,00 € HT.

Vous pouvez faire une demande auprès de votre opérateur pour bénéficier de services avec un meilleur débit ADSL. Un délai de 3 semaines est à prévoir entre la demande et la mise en service avec une nouvelle box ADSL.

Vous aurez le choix entre 3 opérateurs : **Orange , Free et Bouygues Télécom.**

# NOTRE VILLAGE

## Le Projet Eolien des Portes du Nivernais

Le projet du Parc Éolien des Portes du Nivernais concerne l'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Langeron et Saint Pierre le Moutier.

Le projet en quelques dates :

La première et seule information concernant ce projet nous a été fournie lors de la réunion annuelle de Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) du 12 octobre 2018 organisée par nos deux Conseillers Départementaux (DCE) Mme V. Louis-Sidney et Mr G. Hourcabie.

Le 15 octobre dernier, nous avons reçu de la Préfecture, un arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Le 19 octobre, ce projet éolien était porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Au regard du peu d'éléments en sa possession, le Conseil Municipal a décidé de ne pas se prononcer sur ce projet.

Le même jour, la société NORDEX France a déposé, en Mairie, le dossier complet de ce projet éolien ainsi que l'avis d'enquête publique à afficher.

L'enquête publique a débuté le 06 novembre et s'est terminée le 7 décembre 2018.

A partir de la fin de cette enquête publique, le Conseil Municipal disposait d'un délai de 3 semaines pour délibérer.

Pourquoi si peu d'informations? Pourquoi cette précipitation?

Compte-tenu de ces faits et du peu d'informations à notre disposition, le Maire a demandé à NORDEX France de venir en Mairie, le 6 décembre 2018, pour présenter ce projet éolien aux Conseillers Municipaux.

Dans le même temps, le Maire a également convié, en Mairie, l'association VENT DEBOUT EN NIVERNAIS le 12 décembre 2018.

Ces deux réunions ont ainsi permis aux Conseillers Municipaux de mieux appréhender ce projet.

**POUR COUPER COURT À TOUTE POLÉMIQUE**, je tiens à souligner que mon Conseil Municipal n'est absolument pas contre les énergies renouvelables mais, vous conviendrez que mes Conseillers ont eu très peu de temps pour se prononcer et trop peu d'informations sur ce projet.

Je rappelle également qu'il est interdit par la Loi d'organiser une réunion publique pendant l'instruction du dossier par l'enquêteur public.

C'est pourquoi, le 19 décembre dernier, le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis défavorable au projet éolien des portes du Nivernais en précisant bien « **AINSI PRÉSENTÉ** » dans sa délibération.

Le Maire.

## Le P'tit Tour 2018

### « Entraînement »



C'est devenu une tradition, les participants au petit tour à vélo nous ont rendu visite.



Un moment de repos, de détente ou de réparations en tous genres, les élèves du RPID ont fait une halte à Mars-sur-Allier.



Les enfants sont fins prêts pour la 22ème édition du P'tit Tour 2018 le mercredi 6 juin 2018.

# NOTRE VILLAGE

## Tarifs de Location au 1er janvier 2019

### LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G.LEGER »

Les tarifs restent inchangés pour 2019 à savoir:

- v Pour une journée : 130 €
- v Pour deux journées : 195 €

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain. Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de **15 €** sera demandé.

**Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée.**

Deux chèques de caution sont demandés :

- v Un chèque de 1500 € pour les dégradations éventuelles dans la salle ou de ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.
- v Un chèque de 100 € en cas de nettoyage de la salle mal effectué ou pour tout manquement au règlement intérieur.

### LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à :

- v Pour une journée : 150€
- v Pour deux journées : 250€

Cette location comprend :

- v Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.
- v Un barnum (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

- v Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.
- v Un chèque de caution de 100 € pour nettoyage mal effectué ou manquement au règlement intérieur.

La perte du trousseau de clés entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location. **Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée.**

# NOTRE VILLAGE

## Cimetière: Tarifs des Concessions 2019

### CONCESSION AU CIMETIERE:

15 ans : 80€

30 ans : 210€

50 ans : 420€

Taxe d'ouverture : 50€

### CONCESSION AU COLOMBARIUM:

15 ans : 385€

30 ans : 540€

50 ans : 700€

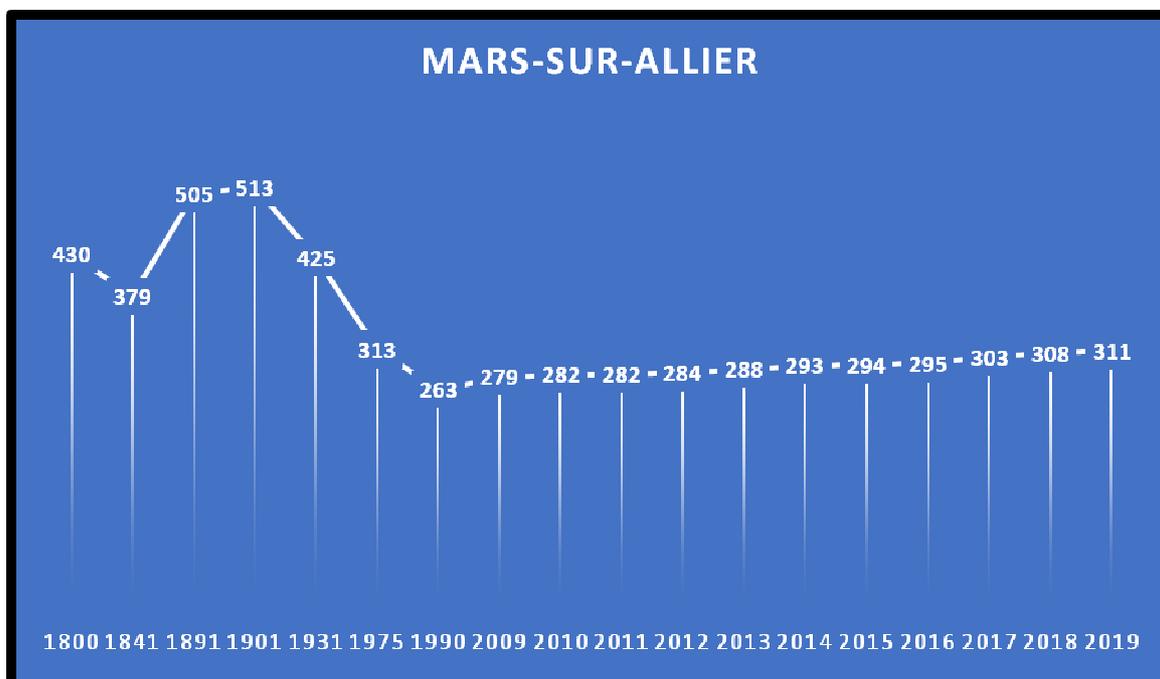
Taxe d'ouverture : 50€

### JARDIN DU SOUVENIR:

Gratuit pour la dispersion des cendres( après autorisation de Mr Le Maire).

## L'Evolution Démographique de notre Commune

Quelques chiffres de 1800 à nos jours :



Source INSEE

Soit une progression de 11.5% de notre population sur cette dernière décennie.

# NOTRE VILLAGE

## Services Existants sur la Commune

Mak' Multi-Services

Espaces verts/services à la personne



5 Route de Saincaize

( 06-63-25-75-89 )

Ent. Christian DENIS

Menuiserie



14 Route de Saincaize

( 06-65-40-09-75 )

Benjamin GONDARD

Carrelage, électricité, placo, plomberie



7 Route de l'Eglise

( 06-22-16-03-23 )

« La Ferme de Sornay »

Vente directe de volailles et porc.

9 Route de Saincaize

( 06-43-36-79-70 )

« Le Château d'Oliveau »

Chambre d'Hôtes



4 chemin d'Oliveau

[www.chateau-oliveau.fr](http://www.chateau-oliveau.fr)

D'Mel D'Coiff

Coiffure à domicile



12 Route de Dhéré

( 07-88-58-42-29 )

Romain CARLUT

Couverture-Zinguerie



[romain.carlut@hotmail.com](mailto:romain.carlut@hotmail.com)

( 06-50-98-00-87 )

Christine BEUGNON

Assistante maternelle agréée



2 chemin des traces

( 03-86-58-04-74 )

Elisabeth TREMEAU

Assistante maternelle agréée

4 chemin des traces

( 03-86-21-25-60 )

## LE PORTAGE DU PAIN À DOMICILE

Suite à l'arrêt, début décembre 2018 et sans préavis, du portage du pain à domicile par la Poste, le Maire a contacté la boulangerie de Saint Pierre le Moutier « Aux fins Gourmets ». Après différents échanges, la livraison du pain sur la commune a commencé le 3 janvier dernier.

Un grand merci aux 22 foyers Marciens qui ont répondu positivement à cette proposition afin de permettre le maintien d'un lien social dans notre commune et d'un service aux personnes les plus dépendantes.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent encore le faire en s'adressant directement au secrétariat de mairie.

## Chasse aux Œufs de Pâques

Le dimanche 1er Avril, une vingtaine de petits marciens et leurs parents s'étaient donnés rendez-vous dans le parc du château de Vallière pour la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques organisée par le Comité des Fêtes.



La cueillette fût plus importante pour certains que pour d'autres.



Tous les enfants sont repartis chargés des chocolats déposés par les cloches.

La matinée s'est conclue par un chaleureux apéritif offert par les propriétaires du château, Mr et Mme De Marion, qu'ils en soient ici remerciés.

# COMITE DES FETES

## Les 40 Ans du Comité des Fêtes

Le 2 juin 2018, le Comité des Fêtes a célébré les 40 ans de son existence.

A cette occasion , tous les bénévoles, les habitants de Mars, les anciens présidents du Comité des Fêtes se sont réunis à l'espace Jean-Philippe Petit.



Les anciens présidents du Comité des Fêtes et la présidente en exercice.



David PETIT, Président de la FNCOF (Fédération Nationale des Comités Organiseurs de Festivités), a remis à Corinne PETIT et à Jean DELEUME la médaille de l'engagement bénévole.

La soirée s'est terminée par un copieux apéritif dinatoire offert à la population par le Comité des Fêtes.

## Méchoui: Edition 2018

Nous vous l'avions promis, nous l'avons fait!! Durant toute l'année 2018, les bénévoles du Comité des Fêtes ont œuvrés chacun à leur niveau pour qu'en ce très chaud samedi de juillet, nous puissions vous proposer une nouvelle fois de vous réunir autour de notre traditionnel méchoui.



Un merci tout particulier à Olivier Trémeau et son beau-frère Joël Vinçon pour la réfection complète du matériel dérobé en 2017.



Les premiers invités commencent à arriver en attendant de pouvoir passer à table.

Le matériel de cuisson a été entièrement remplacé et aux dires des cuisiniers il est aussi performant que l'ancien.



Durant toute la soirée, l'orchestre a su mettre une très belle ambiance, certains bénévoles s'y sont laissés prendre!!

# COMITE DES FETES

## Le Vide Grenier

Le samedi 16 Juin 2018 le Comité des Fêtes a organisé son vide grenier annuel aux abords de la mairie et sur l'espace Jean-Philippe PETIT.



La fréquentation n'a pas été très importante mais régulière tout au long de la journée. Souhaitons qu'en 2019 les visiteurs soient plus nombreux d'autant plus que nous organisons pour la première fois deux vides grenier.



## Le Concours de Belote



Une joyeuse assemblée de joueurs de cartes s'est rassemblée le samedi 8 septembre 2018 à la salle Georges Léger. Les participants au concours de belote sont tous repartis primés et contents d'avoir passé un bel après-midi.

## Le Noël des Enfants



En attendant l'arrivée du Père Noël, les enfants ont pu constater qu'il avait été encore très généreux cette année.

Avant la distribution tant attendue des cadeaux, le Père Noël a rassemblé les petits marciens pour leur raconter une histoire.



Certains petits marciens avaient eu une délicate attention pour le Père Noël et lui avait fait de beaux dessins.



# COMITE DES FETES

## Le Repas des Anciens



Au lendemain de la venue du Père Noël, nos anciens étaient conviés par la Municipalité et le Comité des Fêtes pour le traditionnel banquet de fin d'année.



Les tables joliment décorées sont prêtes pour accueillir les convives.



Les conversations vont bon train entre deux plats servis par M. Thomas le traiteur habituel.



## Calendrier des Manifestations de 2019

### Printemps

Le samedi 16 février 2019: Concours de belote à la salle Georges Léger.

Le dimanche 14 avril 2019: Chasse aux œufs de Pâques dans le parc du Château de Saint Léger.

Le samedi 15 juin 2019: Vide-Grenier aux abords de la mairie et sur l'espace Jean-Philippe PETIT.

### Eté

Le samedi 27 juillet 2019: Méchoui à l'espace Jean-Philippe PETIT.

### Automne

Le samedi 5 octobre 2019: Vide-grenier aux abords de la mairie et sur l'espace Jean-Philippe PETIT.

Le samedi 16 novembre 2019: Soirée choucroute à la salle Georges Léger.

### Hiver

Le samedi 7 décembre 2019: Noël des enfants à la salle Georges Léger.

Le dimanche 8 décembre 2019: Repas des aînés à la salle Georges Léger.

# S.I.S DE SAINT PIERRE

**SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER**

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER



☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

destpierre@orange.fr

5 801 235 00037

## LES HORAIRES DU SYNDICAT

Lundi : De 14h00 à 17h00

Mercredi : De 8h00 à 12h00

<u>Président</u>	Thierry FAVARCQ	06-63-84-04-26	thierry.favarcq@laposte.net
<u>Vice-Président</u>	Benoit GRUMLER	06-76-23-26-63	Famille.grumler@laposte.net
<u>Secrétaire</u>	Agnès FAVARCQ	03-86-58-16-91	s.i.s-destpierre@orange.fr

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le SIS de SAINT PIERRE LE MOUTIER est organisateur secondaire pour les circuits scolaires vers les écoles primaires et élémentaires du RPID (Regroupement pédagogique de Saint Pierre le Moutier), le collège « les Allières » et les lycées et collèges de Nevers. En ce début d'année scolaire, plus de 470 enfants sont ainsi transportés quotidiennement.

Les nouveautés pour cette année scolaire 2018/2019 :

Les inscriptions se sont faites **UNIQUEMENT SUR INTERNET** sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté : <https://www.bourgognefranchecomte.fr> - transports scolaires - Nièvre - Inscription et suivi de dossier en ligne.

Les cartes de transport scolaire ont été ensuite adressées directement aux familles **par voie postale**. Les personnes dépourvues de matériel informatique ont pu s'adresser en priorité au siège du syndicat en Mairie de Mars-sur-Allier ou à défaut, à la Mairie du domicile.

Le site du Conseil Régional est toujours disponible pour les retardataires ou les nouveaux arrivants.

## LES FOURNITURES SCOLAIRES

La distribution des fournitures scolaires a eu lieu le **samedi 01 septembre 2018** dans le hall du Collège les Allières de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le syndicat a distribué 230 packs.

## LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Depuis le 31 décembre 2018, le syndicat ne gère plus la ligne « Allô Mars-sur-Allier » qui permettait aux habitants des communes de Langeron, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint Parize le Châtel et Saint Pierre le Moutier de se rendre et/ou de revenir de Nevers le mercredi et le samedi après-midi.

**Le SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER**  
vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

# LE CENTRE SOCIAL



Canton de St Pierre Le Mouëtier  
35 Avenue du 8 mai  
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER  
☎ : 03.86.37.20.58  
☎ : 09.70.29.86.45

## Les infos du Centre Social

### Dates à retenir en 2019

**Semaine du « bien être »**  
18 au 23/03/2019

#### Sorties Familiales

- \* SuperBesse 09/03/2019
- \* Disneyland 11/05/2019
- \* Château de la Loire  
15/06/2019

#### Conférence Parentalité

- \* Les écrans 31/01/2019
- \* Alimentation 06/06/2019

**Spectacle de Danse**  
à Saint Pierre Le Mouëtier

**Atelier Jeux de Société**  
11/01/2019 au Centre Social  
25/01/2019 à Langeron  
07/02/2019 au Centre Social

**Concert de l'atelier  
chorale**  
« A Travers Chants »

Retrouvez toute l'actualité  
et toutes les informations  
du Centre Social sur le site  
Internet [csi-stpierre.fr](http://csi-stpierre.fr) et sur  
notre page Facebook



### EDITO

L'année 2018 aura été marquée par deux évènements majeurs :

- L'élection d'un nouveau président Mr Louis Sidney Jean Pierre (suite à la décision de Mr Alexandre Jean Luc de ne pas poursuivre cette mission) et d'une vice présidente Mme Moussu Sandrine.

Nous remercions sincèrement Mr Alexandre de l'investissement au sein de la structure pendant 10 ans

- L'évaluation du nouveau projet social par la commission d'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales le 8 novembre 2018, qui soumettra à son conseil d'administration un renouvellement pour 4 ans . Cette bonne nouvelle récompense le travail fourni pour toutes les composantes de la structure (membres du conseil d'administration, bénévoles, salariés).

### Le Projet Social

Cinq orientations guideront les projets et les actions mises en place sur le territoire en faveur des habitants :



Le projet social est consultable sur le site internet de la structure.



E-mail : [cs.stpierre@wanadoo.fr](mailto:cs.stpierre@wanadoo.fr) — Facebook : Centre Social du canton de saint pierre le mouëtier

# LE CENTRE SOCIAL

## Les « Nouveaux » Rythmes Scolaires

Les rythmes scolaires ont évolué à la rentrée scolaire de septembre 2018. Après cinq années, le retour à 4 jours d'école a été validé par les conseils d'école et les services de l'inspection académique.

Le Centre Social s'est adapté à ce changement de rythme en proposant un accueil de loisirs le mercredi ouvert sur la journée (7h à 18h30). Des navettes sont mises en place sur les communes adhérentes les matins et les soirs. Elles sont accessibles également aux enfants qui fréquentent l'Espace Municipal Petite Enfance à Saint Pierre Le Moûtier.

L'équipe d'animation propose de nombreuses activités tout en veillant à prendre en compte les besoins des enfants. Les inscriptions sont obligatoires par le formulaire disponible sur le site internet « [csi-stpierre.fr](http://csi-stpierre.fr) » ou directement à l'accueil du Centre Social.

## Les Projets Innovants

### Donner une seconde vie aux aliments

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Centre Social en partenariat avec le Syndicat Intercommunal à la Carte du Canton de Saint Pierre Le Moûtier donne une « seconde vie » aux aliments. Le gaspillage alimentaire est un phénomène courant dans les cantines scolaires. Le Centre Social collecte les produits frais non consommés (fruits, yaourts...) chaque jour sur les 3 sites du RPID de Saint Pierre Le Moûtier pour les utiliser avec les enfants. Un apprentissage ludique de lutte contre le gaspillage est ainsi effectué par des ateliers cuisine ou des confections de livres de recettes.

### « Eco Navette »

Depuis novembre 2018, un nouveau service est proposé aux habitants n'ayant pas de moyens de locomotion pour se rendre à Nevers ou à Moulins (Allier) afin d'effectuer des démarches administratives, médicales ou des achats spécifiques.

Ce service est organisé le mardi matin avec un départ à 8h30 du Centre social et un retour à 11h30 au même endroit.

Les inscriptions sont obligatoires.

## « Partageons ensemble »

Les jeunes du territoire ont participé à un appel à projet de la Mutualité Sociale Agricole pour lequel ils ont reçu un avis favorable.

Ce projet vise à développer les échanges entre différents publics, à rompre l'isolement des seniors, à partager des connaissances, des activités et des sorties.

## Les Nouvelles Permanences

Hom'Elo / Les Services de l'aide à domicile  
09.73.53.36.25 / 07.67.22.81.77  
Les jeudis de 13h30 à 17h

Diététicienne - Nutritionniste / Kelly FRANTZ  
07.86.99.74.24  
Les mardis de 14h30 à 17h



E-mail : [cs.stpierre@wanadoo.fr](mailto:cs.stpierre@wanadoo.fr) — Facebook : Centre Social du canton de saint pierre le moûtier

# LE SYCTOM



## Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

Information sur la collecte et le traitement de vos déchets



### LA COLLECTE DES SACS JAUNES



En France, chaque habitant jette en moyenne 573 kg de déchets par an, issus de sa consommation (515 kg en 2017 pour le SYCTOM). Ce chiffre est en constante augmentation

Les emballages représentent près de 50 % du volume de nos poubelles. Or, le recyclage des emballages permet d'économiser les ressources naturelles indispensables, en donnant, en outre, une seconde vie à nos déchets.

Avec ce petit geste quotidien, nous protégeons ainsi notre environnement. Alors, trions nos déchets !

Depuis bientôt dix ans, le SYCTOM a choisi de faciliter le geste de tri en proposant, à tous ses habitants, une collecte des déchets recyclables à domicile, grâce aux sacs jaunes.

La collecte des sacs jaunes a lieu tous les 15 jours. Pour connaître les jours de passage ainsi que le report des jours fériés, consultez le calendrier de collecte pour votre commune (calendrier remis par votre mairie et téléchargeable sur le site internet du SYCTOM - [www.syctomsaintpierre@yahoo.fr](mailto:www.syctomsaintpierre@yahoo.fr)).

#### Ce qu'il faut déposer dans le sac jaune :



LES BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE



LES EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM



LES BRIQUES ALIMENTAIRES



LES EMBALLAGES EN CARTON



LE PAPIER (JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS ...)

*Un doute sur les consignes de tri ? Consultez le « mode d'emploi de nos déchets »*

#### → QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS NOS SACS JAUNES ?

Les déchets déposés dans les sacs jaunes sont transportés jusqu'au centre de tri Echalière de Clermont-Ferrand (société PAPREC). Ils y sont triés manuellement par matériaux, puis mis en balles. Ces matériaux sont ensuite acheminés dans les usines de recyclage, puis transformés en matière, pour être réintroduit, tout ou en partie, dans un nouveau cycle de production.



Grâce au recyclage, les bouteilles d'eau se transforment en couette.

#### CONSIGNE

#### ZOOM sur les gros

Les gros cartons (type cartons d'électroménagers ou de déménagement) doivent être amenés en déchetterie, où une grande benne de 30 m<sup>3</sup> est à la disposition des usagers.

Cependant, si vous avez des cartons en quantité raisonnable (en nombre et en taille), vous avez la possibilité de les déposer dans le sac jaune, à la seule condition qu'ils soient disposés à l'intérieur du sac jaune. Si besoin, n'hésitez pas à découper les cartons pour qu'ils entrent dans le sac jaune.

**ATTENTION, DÉSORMAIS, TOUT CARTON DÉPOSÉ HORS DES SACS JAUNES EST REFUSÉ À LA COLLECTE.**



# LE SYCTOM

## LE TRI, C'EST AUSSI POUR LA COMMUNE

Le SYCTOM, en concertation avec l'ensemble des communes adhérentes, a défini un programme ambitieux d'amélioration de la gestion des déchets générés par les différents services municipaux : baisse des quantités et amélioration du taux de valorisation.

En effet, les déchets municipaux (des mairies, déchets des services techniques, des écoles, des cimetières, des

salles des fêtes, ) représentent des quantités non négligeables (~ 3 tonnes par an). L'ensemble des communes adhérentes ont ainsi pris des engagements pour parvenir à une gestion plus éco-exemplaire des déchets générés par leurs services.



DECHETTERIE



### LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI :



#### AU CIMETIERE

Des **conteneurs biodéchets** sont désormais à votre disposition dans tous les cimetières.

Vous devez y déposer : les fleurs et plantes fanées, les gerbes naturelles, la terre et les feuilles mortes (en enlevant les pots, les plastiques, les rubans et tout autre objet artificiel).

Les autres déchets, non compostables, doivent être déposés dans les conteneurs AUTRES DECHETS.

Merci pour le respect de ces nouvelles consignes.



### LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI :



#### DANS LES SALLES DES FETES

Un affichage et des conteneurs de tri seront mis en place ou complétés, courant 2019, dans toutes les salles des fêtes.

Les utilisateurs des salles des fêtes auront, alors, tous les équipements nécessaires pour trier les déchets générés (conteneurs de tri, consignes de tri) :

- **Emballages** : bouteille plastique (eau, soda, jus de fruits), canette, brique de jus, ...
- **Verre** : bouteille de champagne, de vin, ...
- **Biodéchets** : restes de repas, épluchures, pain ...
- **Et les ordures ménagères non valorisables** : vaisselle

### LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI :



#### Lors des manifestations

Plusieurs événements sont organisés, chaque année, sur notre territoire : fêtes communales, vide-greniers, manifestations sportives, réunions d'association ...

Le SYCTOM renforcera, en 2019, son accompagnement auprès des organisateurs d'événements pour les aider à mieux gérer les déchets engendrés.

L'accent sera mis sur la prévention et la valorisation des déchets : privilégier des produits durables (vaisselle réutilisable) et organiser le tri sur site.

Une question ?

N'hésitez pas à contacter le SYCTOM

## Deux déchetteries sont à votre disposition

### DÉCHETTERIE DE CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Tel : 03.86.38.62.56

**Lundi, mercredi et samedi :**

de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Vendredi :**

de 14h00 à 17h00

(de juin à septembre : ouverture dès 08h00)

### DÉCHETTERIE DE MAGNY-COURS

Tel : 03.86.21.27.40

**Lundi, mardi, mercredi,**

**vendredi et samedi :**

de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

(de juin à septembre : ouverture dès 08h00)

**Fermeture des déchetteries les jeudis et les jours fériés**

## CONTACT

☎ : 03 86 37 26 99

### SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

9 rue de Maison Rouge - 58240 LANGERON

email : syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr



# L'OFFICE DU TOURISME



Offices de  
Tourisme  
de France  
Saint-Pierre  
Magny-Cours

## OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

Votre Office de Tourisme est à votre service toute l'année pour l'accueil, l'information et la promotion.

### Localisation et Coordonnées

2 rue du Lieutenant Paul Theurier  
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER  
Tél: 03.86.37.21.25 – Fax: 08.11.38.74.76  
Courriel : [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr)  
Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

### Horaires d'ouverture d'octobre à fin avril

Du Lundi de 14h à 16h.  
Du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h et 15h à 17h  
Samedi de 9h30 à 12h  
(sous réserve de modifications)  
Fermé dimanche et jours fériés

De nombreuses documentations sont à votre disposition pour vous faire découvrir le territoire de l'Office de Tourisme. Nos 15 communes : Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Chevenon, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Neuville-les-Decize, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Sauvigny-les-Bois, Toury-sur-Jour, Tresnay. Des dépliants, des guides et des cartes vous attendent pour arpenter la Nièvre, la Bourgogne et vous aventurer aussi dans les départements limitrophes de l'Allier et du Cher.

De plus, notre programme mensuel des manifestations sur notre secteur et ses environs est disponible à notre guichet dès le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Pensez à le demander, venir le chercher ou le télécharger sur notre site internet ou page Facebook afin de prévoir au mieux vos sorties week-end.

Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous !

### NOTRE SAISON ESTIVALE 2018 PASSEE :

Près d'une trentaine de sorties ou animations durant toute la saison d'avril à octobre proposée par l'Office de Tourisme.



Visites proposées de : champignonnière, église de Mars-sur-Allier, miellerie, fromagerie, huilerie...

Ateliers proposés : travail de la terre, peinture sur porcelaine...

**Nouveautés :** Porcelaine froide, tournage et modelage, peinture sur porcelaine, Château de Villars ...

Autres animations : 2 expositions durant la saison au sein de l'office de tourisme pour faire découvrir des réalisations et mets locaux en juillet et en août où près de 25 producteurs et artisans ont gentiment acceptés d'être partenaire.

Sans oublier la présence de notre office sur des stands lors des grands événements culturels et sportifs de l'été : la Sauvignoise, ouverture lors des journées du patrimoine et la Basket Rose à St Pierre Le Moutier...

Promotion également du 20 au 24 août 2018 de La Semaine de balades nature et patrimoine, proposée par l'Adater, et organisée avec la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Animée par les guides de l'Adater comme chaque année.

Notre dernière grande manifestation de l'année : La 16<sup>ème</sup> édition du Marché de Noël à la Ferme du Marault les samedi 1er et dimanche 2 décembre derniers a connu un vif succès avec de nombreux exposants de toute la France. De nombreuses nouveautés tant en produits qu'en animation. Il est devenu un rendez-vous incontournable pour préparer au mieux les fêtes de fin d'année.

**RAPPEL :** Une petite boutique de produits locaux (Miel, huile, vin, confitures) et d'ouvrages (livres, sets de table, cartes postales, produits N7)

Pour plus d'information sur les divers événements sur notre secteur, consulter notre site internet dans la rubrique agenda.



**N'oubliez pas le Geocaching : Plus de 60 caches! Sur nos 15 communes**

**2 nouvelles caches** sur une nouvelle commune de notre secteur NEUVILLE-LES-DECIZE

Participez à cette chasse aux trésors « High-tech », et venez découvrir de manière ludique le patrimoine naturel, architectural, les contes et légendes... Dégainez vos smartphones ou vos GPS ! C'est parti pour l'aventure !

**Rubrique « Geocaching » sur notre site internet.**

### ACTIONS A VENIR 2019:

L'Office de Tourisme reconduira : des visites chez des producteurs et artisans locaux durant toute la saison estivale d'avril à octobre afin de faire découvrir les richesses et le savoir-faire du territoire, des expositions des produits locaux, et diversifiera les articles de sa boutique.

François MOUSSET, Président ; Aurélie CROISIER, Directrice ; et l'ensemble des membres  
De l'Office de Tourisme de SAINT-PIERRE MAGNY-COURS  
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2019

Renseignements  
OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS  
2 rue du Lieutenant Paul Theurier – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER  
Tél: 03 86 37 21 25 – Fax: 0811 38 74 76

Courriel : [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr) ou Site: <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

**! N'hésitez pas à suivre nos actions sur :**

Site Internet :



et



Office de Tourisme Saint-Pierre Magny-Cours

## Nouveaux Marciens

Soyez les bienvenus à Mars Sur Allier. Présentez vous en mairie, le secrétariat sera heureux de vous recevoir et de vous fournir tous les renseignements sur la vie de la commune.

## Inscription sur les listes électorales

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

## Recensement Militaire

Les jeunes Marciens, garçons et filles, doivent se présenter à la Mairie pour se faire recenser au cours du mois de leur seizième anniversaire.

### Se munir de:

- Livret de famille.
- Pièce d'identité (représentant légal + jeune).
- Certificat de scolarité et un justificatif de domicile récent.

## Horaires de Tonte

Pour le confort de tous, nous vous rappelons les termes de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 qui fixe les règles en matière de bruits de voisinages.

Les heures d'utilisation des engins à moteur thermique ou électrique sont les suivants:

**Les jours ouvrables:** De 8h30 à 12h et de 14h à 19h

**Les samedis:** De 9h à 12h e de 14h à 18h30

**Les dimanches et jours fériés:** De 10h à 12h

Le brûlage des déchets verts **est formellement interdit** et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Le brûlage des déchets verts nuit également à l'environnement, à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie. Une remorque vous est également proposée en location pour les gros volumes, renseignements en Mairie.

# INFORMATIONS DIVERSES

## Passeport, Carte d'Identité, Carte Grise

Pour l'établissement des passeports vous devez désormais vous rendre dans une mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint Pierre le Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017 vous devez également vous rendre dans une de ces mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande sur le site: [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes d'identité des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10ans).

Les cartes délivrées aux personnes majeures depuis le 02 janvier 2004 sont **automatiquement** valables 15 ans sur le territoire français, sans modification de la date inscrite au dos de la carte.

**Carte grise:** les demandes de carte grise ne peuvent plus être déposées en mairie. Les démarches se font maintenant uniquement sur le site: [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) Ce site est également valable pour la délivrance des permis de conduire.

## Animaux domestiques

Les possesseurs ou propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 06 janvier 1999 autorise le maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté aux frais de son propriétaire ou gardien.

De plus, la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chien de 1ère et 2ème catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude délivrée par un formateur agréé. Cette attestation sera à remettre en mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

## Dépôts illicites

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011 il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

**Par délibération n°2016/novembre/004 le montant de l'amende est de 150€.**

## Eclairage public

Dans la mesure du possible, si vous constatez une panne sur le réseau d'éclairage public, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de mairie.

# INFORMATIONS DIVERSES



## L'E2C NIEVRE : UN DISPOSITIF POUR ET AVEC LES JEUNES

Vous avez entre 16 et 30 ans,  
vous êtes sans diplôme, ni qualification ou dans la  
nécessité de vous réorienter,  
vous souhaitez accéder à l'emploi ou à la formation,  
**et vous êtes surtout prêt, motivé et décidé à vous  
engager et être acteur de votre projet pour cons-  
truire votre avenir, alors rejoignez-nous !**

Nous tiendrons compte de votre situation, des com-  
pétences que vous avez déjà développées, de votre  
potentiel, et nous nous engagerons ensemble à  
valider un vrai projet adapté et durable.

### Une formation en alternance

#### UN STATUT

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle  
vous permet de percevoir une indemnité mensuelle  
et un accès gratuit à la formation.

#### COMMENT S'INSCRIRE

Après de votre Mission Locale, de Pôle Emploi ou directement  
**en nous contactant :**

Tél : 03 86 59 67 00

Mail : [contact@e2c58-bourgogne.com](mailto:contact@e2c58-bourgogne.com)

Site internet : <http://e2c58-bourgogne.siuucs.net>

Page Facebook : [Ecole de la 2e Chance Nièvre](#)

#### en venant directement nous rencontrer :

2, rue des Papillons, ZI Saint Eloi - 58000 SAINT ELOI

2, place Saint-Christophe – 58120 CHATEAU-CHINON

Rue Pierre et Marie Curie – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

*Pour un logement sain, confortable et économe en énergie*



### UN SERVICE PUBLIC GRATUIT QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET

#### UNE SOLUTION POUR CHAQUE NIVERNAIS

Nièvre Renov', c'est un service initié par le Conseil Départemental de la Nièvre, regroupant de nombreux partenaires du domaine de l'habitat, qui facilite votre projet de rénovation énergétique de votre logement.

En tant que porte d'entrée départementale, Nièvre Renov' peut vous renseigner et vous orienter vers l'organisme qui correspond à votre situation et votre projet. Puis vous bénéficierez d'un accompagnement gratuit et indépendant depuis la réflexion jusqu'à la réalisation des travaux.

 <p>Un technicien spécialisé effectue un diagnostic de votre logement</p>	 <p>Le technicien établit la liste des travaux préconisés</p>
 <p>Avec un projet bien défini, vous faites établir des devis.</p> <p>Une fois vos devis réalisés, vous pouvez bénéficier d'une analyse technique de vos devis.</p>	 <p>Vous êtes informé toutes les aides et subventions dont vous pouvez bénéficier.</p>

**UN NUMÉRO UNIQUE 03 86 60 58 70**



Un site internet : [nievrerenov.fr](http://nievrerenov.fr)

# INFORMATIONS DIVERSES



Nevers, le 18 octobre 2018

## Utilisation du chèque énergie pour réduire la facture énergétique des nivernais aux revenus modestes

Alors que les prix de l'énergie évoluent structurellement à la hausse, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre souhaitent faire un rappel aux nivernais aux revenus modestes concernant **l'utilisation de leur chèque énergie**, qui remplace désormais les tarifs sociaux.



**Plus de 13 000 ménages nivernais ont reçu au mois d'avril par courrier de l'Etat, un chèque énergie ainsi qu'une attestation.**

Ces documents doivent être retournés par courrier ou utilisés en ligne sur [le site national](#) :

- le chèque sera déduit des factures d'énergie par les fournisseurs (entre environ 50 et 220 €)
- la ou les attestations protègent notamment durant la période hivernale d'une coupure en cas de difficultés de paiement et ouvrent à d'autres droits

**Procédure complexe, perte du document, non réception... tous les chèques n'ont pas été utilisés !**

Les ménages ont jusqu'à la date de validité figurant sur le chèque (au 31 mars 2019) pour faire la démarche.

**Veillons à ce qu'aucun Nivernais ne subisse de coupure d'énergie durant l'hiver.**

En effet, à l'approche de la trêve hivernale impliquant les coupures d'électricité et de gaz naturel (du 1<sup>er</sup> novembre au le 31 mars), **le SIEEEN et l'ALEC souhaitent rappeler aux nivernais ayant reçu ce chèque et cette attestation, qu'ils doivent se signaler auprès de leur fournisseur d'énergie avec ces documents, afin de régler leurs factures.**

Mais aussi, l'énergie la moins chère étant celle qui n'est pas consommée, le 1<sup>er</sup> réflexe reste de réaliser des travaux d'isolation (de nombreuses aides existent) et d'adopter un comportement économe.

Pour en savoir plus :

- En cas de perte ou pour toute question, contacter l'Agence de Paiement -ASP- au 0805 204 805 (numéro gratuit) et toutes les informations officielles sur le site : [www.chèqueenergie.gouv.fr](http://www.chèqueenergie.gouv.fr)
- Voir la synthèse diffusée au printemps par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre : <http://www.ale-nievre.org/chequeenergie/>

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez le mode d'emploi**  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson

# NUMEROS UTILES

## Mairie

9 Route de Moiry

Tèl. : 03.86.58.16.91

Fax : 09.70.60.30.74

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr

## Heures d'ouverture au public :

### MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

### SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 17h00

Mercredi De 8h00 à 12h00

N° unique d'urgence européen :	112
SAMU 58 :	15 (ou 112)
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17 ou 03.86.90.77.70
Centre Anti-Poisons :	01.40.05.48.48
Commissariat (Nevers) :	03.86.60.53.00
Centre Social St Pierre :	03.86.37.20.58
Cabinet Médical St Pierre :	03.86.37.40.31
Cabinet Médical Magny-Cours :	03.86.21.88.00
Cabinet infirmier Magny-Cours :	03.86.58.94.56
Cabinets infirmiers St Pierre :	03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12 ou 03.86.90.80.19
Alerte crues de l'Allier :	0825.15.02.85
Alerte crues de la Loire :	03.86.36.98.11
	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>
Médiateur de l'énergie :	0800.112.212
Dépannage électricité :	0 972 675 058
Accueil Raccordement :	0 810 105 702
Pour en savoir plus :	<a href="http://www.erdfdistribution.fr">www.erdfdistribution.fr</a>

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjointes :

Jean DELEUME : 06-63-83-86-92

Thierry FAVARCQ : 06-63-84-04-26

Jean-Claude BERTHOMIER : 06-63-84-18-93



### **MARS INFOS**

#### **Directeur de publication :**

**- Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier**

#### **Mise en page /rédaction :**

**- Baptiste BOULON, Agnès FAVARCQ**

#### **Crédit photos :**

**- Mairie de MARS-SUR-ALLIER**

**-Office du tourisme de St Pierre le Moûtier (église et tympan)**